

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA HAUTE-SAVOIE**

Séance du 9 janvier 2012 à 16 h 30

AVIS SUR LE PROJET DE PLU DE LA COMMUNE DE MIEUSSY

Vu le projet arrêté du PLU de la commune de MIEUSSY,

Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDCEA,

Considérant que la commune connaît un taux de construction supérieur à la moyenne départementale et une densité de construction inférieure à cette moyenne,

Considérant que la capacité d'accueil du PLU traduit au minimum une augmentation annuelle de la population de 3,1 %,

Considérant la nécessité d'un rééquilibrage de la croissance, donnant la priorité à l'extension du bourg et de certains hameaux, et celle d'un renforcement de la densité des formes urbaines,

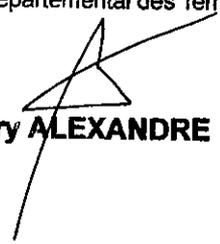
Considérant que, malgré la volonté de la commune de procéder à la réduction des zones urbaines et à urbaniser dans le PLU, la multiplicité des zones AU et l'importance des surfaces impactées engendrent, au delà du mitage, des extensions sur des zones agricoles homogènes ainsi qu'à proximité de certains sièges d'exploitation,

Considérant que l'activité de MIEUSSY est très axée sur l'élevage laitier avec de nombreuses exploitations et une coopérative fruitière réputée qui a effectué des investissements importants récemment, mais dont la pérennité n'est pas encore totalement assurée,

Considérant qu'avec la multiplicité des zones AU et l'étalement urbain entre hameaux qui est susceptible d'être engendré par ces extensions de l'urbanisation, les corridors de la grande faune vont être perturbés,

A la majorité des membres présents (10 voix contre, 2 voix pour), la CDCEA émet un avis défavorable au projet de PLU de la commune de MIEUSSY, au regard de la préservation des espaces agricoles.

Le directeur départemental des Territoires


Thierry ALEXANDRE